

VILLIERS VINEUX
Séance du 9 avril 2019
S 003-2019

Convocation
du
 2 avril 2019

Affichage
du
 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le neuf avril à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire
 Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - JOFFRIN Laurent - JAMBON Éric
 PIERRON Morgan - ARVIN-BEROD Nicolas – LECOMTE Franck – SPINELLE François
 Mme : DEVAUX Virginie – DEVILLAINÉ Joëlle – BUISSON Aurore
 Absents excusés : Néant
 Secrétaire de séance : M. DEVILLAINÉ Joëlle

Lecture du procès verbal de la séance du 21 mars 2019 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE

Délibération 2019-016

M. le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place un régime indemnitaire pour l'ensemble des agents.
 Une estimation a été faite avec une augmentation de 5% et une de 8%.
 Le Conseil Municipal accepte le régime indemnitaire pour 5%.
 Le Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP) est composé de l'IFSE (Indemnité de fonction de sujétion et d'Expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel.

Fonction emploi	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Expérience Professionnelle	Montant CIA /IFSE Annuel maximum
ADMINISTRATIF CIA					
Critères	Niveau d'encadrement	Niveau de qualification Connaissance Autonomie Initiative	Responsabilité financière Confidentialité	l'élargissement des compétences l'approfondissement des savoirs techniques la consolidation des connaissances pratiques les formations suivies	
Groupe 1 / Poste à responsabilité : gestion budgets, RH et analyses	40%	30%	20%	10%	1 519.99€
TECHNIQUE CIA					
Groupe 2 / Agent d'exécution : nettoyage de locaux + Tous ceux ne relevant pas du G1	0%	50%	40%	10%	924.96 €
ADMINISTRATIF IFSE					
Groupe 1 / Poste à responsabilité : gestion budgets, RH et analyses	40%	30%	20%	10%	6079.92 €
TECHNIQUE IFSE					
Groupe 2 / Agent d'exécution : nettoyage de locaux + Tous ceux ne relevant pas du G1	0%	50%	40%	10%	1 130.51 €

Les indemnités votées ci-dessus peuvent être versées mensuellement ou semestriellement au prorata du temps de travail des agents.

VOTE DU BUDGET 2019
Délibération 2019-017

Le Conseil Municipal accepte le budget présenté et équilibré comme suit :
 Fonctionnement : 280 064.00 €
 Investissement : 160 700.00 €

CONVENTION RPI / COMMUNE	M. le Maire propose de passer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes lors des manifestations des écoles du RPI sous la même forme que celle proposée à l'association Foire et Animation.						
BUREAU DES ELECTIONS EUROPEENNES	<p>Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Le bureau sera composé comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="411 275 1394 501"> <thead> <tr> <th data-bbox="411 275 746 331">8 H 11H30</th> <th data-bbox="754 275 1074 331">11H30 15H</th> <th data-bbox="1082 275 1394 331">15H 18H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="411 331 746 501">LECOMTE Franck ARVIN BEROD Nicolas BUISSON Aurore</td> <td data-bbox="754 331 1074 501">JOFFRIN Laurent HUGOT Yves FERRAG Kamel</td> <td data-bbox="1082 331 1394 501">DEVILLAINE Joëlle JAMBON Eric DEVAUX Virginie</td> </tr> </tbody> </table>	8 H 11H30	11H30 15H	15H 18H	LECOMTE Franck ARVIN BEROD Nicolas BUISSON Aurore	JOFFRIN Laurent HUGOT Yves FERRAG Kamel	DEVILLAINE Joëlle JAMBON Eric DEVAUX Virginie
8 H 11H30	11H30 15H	15H 18H					
LECOMTE Franck ARVIN BEROD Nicolas BUISSON Aurore	JOFFRIN Laurent HUGOT Yves FERRAG Kamel	DEVILLAINE Joëlle JAMBON Eric DEVAUX Virginie					
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	<p>.La cérémonie du 8 mai à lieu comme habituellement et nous prendrons le verre de l'amitié dans la salle de conseil. Il conviendrait de prendre un arrêté d'interdiction de stationner au carrefour Rue Gaulard /Rue Marbrier M. le Maire fait un compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes Une rencontre avec notre nouvelle interlocutrice ENEDIS aura lieu le 3 mai prochain.</p>						
<p>La séance est levée à 22 h 05 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>							

FERRAG Kamel

HUGOT Yves

SPINELLE François

DEVILLAINE Joëlle

JOFFRIN Laurent

PIERRON Morgan

LECOMTE Franck

JAMBON Éric

DEVAUX Virginie

BUISSON Aurore

ARVIN-BEROD Nicolas